

69



Vérifier au prononcé

INTERVENTION DU VIET NAM

Par S.E. M. PHAM Quoc Tru, Ambassadeur/Représentant Permanent Adjoint
A l'Examen Périodique Universel du deuxième cycle du Sultanat d'Oman
(Genève, jeudi le 5 novembre 2015)

Monsieur le Président,

Le Viet Nam souhaite la bienvenue à la Délégation du Sultanat d'Oman et la remercie pour sa présentation du rapport national faite devant le Groupe de travail aujourd'hui.

Nous saluons les efforts déployés par le Sultanat d'Oman pour mettre en œuvre les recommandations qu'il a acceptées lors du premier cycle de l'EPU et l'encourage à en faire davantage pour améliorer la pleine jouissance des droits de l'homme dans le pays.

Le Viet Nam a pris bonne note avec satisfaction des faits nouveaux intervenus depuis 2011 concernant le cadre normatif et institutionnel, notamment de l'attention particulière prêtée par le Gouvernement omanais et des progrès réalisés dans la protection des droits de l'enfant, des femmes et des personnes handicapées ainsi que dans l'éducation des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Le Viet Nam voudrait formuler les trois recommandations suivantes au Sultanat d'Oman :

1. Poursuivre la procédure nécessaire pour adhérer au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) et à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984);
2. Continuer d'envisager positivement l'adhésion au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966);
3. Poursuivre le renforcement de la capacité des spécialistes et des cadres qualifiés du pays travaillant dans le domaine des droits de l'homme.

Pour terminer, le Viet Nam souhaite plein succès au Sultanat d'Oman lors de son passage au deuxième cycle de l'EPU.

Je vous remercie Monsieur le Président.